

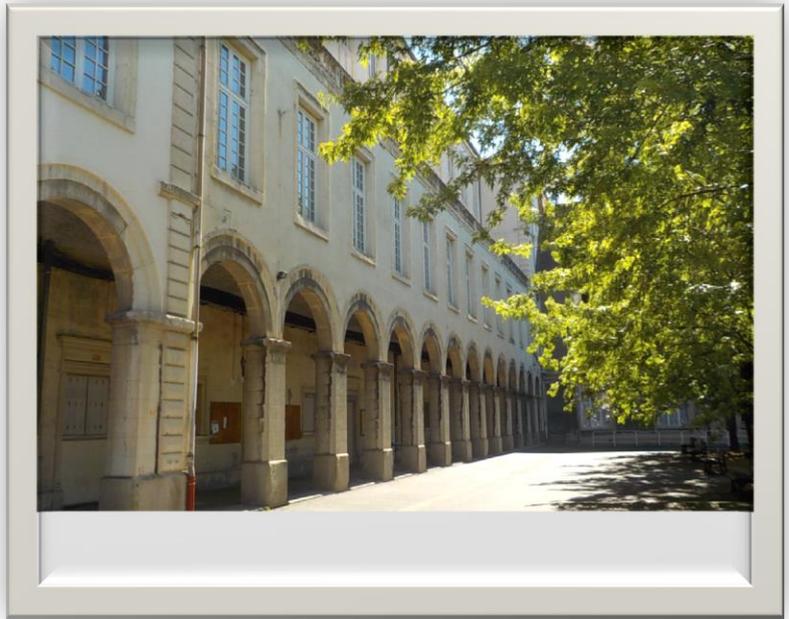


**Lycée d'Enseignement Général**

**Jean Puy - Roanne**

**Site : [jean-puy.ent.auvergnerhonealpes.fr/](http://jean-puy.ent.auvergnerhonealpes.fr/)**





## **Le mot du proviseur du lycée Jean PUY**

### ***☞ Un lieu chargé d'histoire***

Situé en plein centre-ville, le lycée Jean Puy est le lycée historique de Roanne. Créé en 1609, il a traversé les siècles et personne ne peut rester insensible à ces bâtiments majestueux.

Il accueille, aujourd'hui près de 840 élèves répartis en 25 divisions et encadrés par une centaine d'enseignants, personnel d'éducation, administratif et de service.

Depuis juillet 2019, le lycée Jean Puy bénéficie d'une importante réhabilitation et de la création d'un internat in situ.

### ***☞ Un enseignement général exigeant et bienveillant***

Les élèves viennent à Jean Puy par choix.

Pour la plupart parce qu'ils ont l'ambition de faire des études supérieures.

Nos équipes pédagogiques savent ajuster les exigences au potentiel de chacun, valoriser le progrès plus que le résultat brut et associer l'excellence et la réussite de tous.

Un travail de fond est mené avec tous les élèves sur leur orientation et le choix des études supérieures : actions sur l'orientation avec le congrès des métiers, le forum des anciens élèves et la formation aux CV lettre de motivation et entretien, préparation à PACES. Nous avons développé des partenariats privilégiés avec des écoles supérieures de renommée qui permettent de faciliter l'entrée de nos élèves dans ces établissements, c'est ce qu'on appelle les **cordées de la réussite**. Nous avons un partenariat avec l'**Institut d'Etudes Politiques** de Lyon (2 élèves admis l'an dernier), avec l'**INSA** de Lyon (5 admis dont 3 qui ont réellement intégré l'INSA) et avec **Agro-Véto** de Lyon- Clermont.

### ***☞ Le lycée des langues et des arts mais aussi un lycée scientifique tourné vers le monde du travail***

Toutes les filières de l'enseignement général y sont présentes. Et que l'on soit littéraire, scientifique ou tourné vers l'économie, vous pourrez trouver à Jean Puy l'enseignement qui vous convient.

De nombreuses options sont offertes à vos enfants qui permettent d'apprendre une langue vivante supplémentaire dont le Chinois, de pratiquer diverses formes d'expression artistiques (Cinéma audiovisuel, Arts plastiques, Musique) et développer les langues et cultures de l'Antiquité.

### ***☞ Un lycée qui bouge***

Un de nos objectifs principaux est d'élever le niveau de connaissances de compétences et de culture de tous les jeunes. Pour se faire, une multitude de projets existent dans l'établissement :

- Tant des projets scolaires : soutien en mathématiques et en français en seconde, soutien orthographique en première, lectures encadrées, tutorat entre pairs, ...
- Que des projets culturels : voyages (Berlin, la Toscane, la Chine, Paris, les Alpes, l'Andalousie, la Grèce, les châteaux de la Loire ...), sorties (Cinéma, théâtre, Opéra, Musées, Biennale du Design, Festival d'Aubenas, concours et projets scientifiques (schoolab, olympiades de mathématiques, de géosciences, maths en jean...).

### ***☞ Un lieu de vie agréable***

Avec de nombreux clubs, des lieux de vie et d'expression :

- Théâtre, Comédie musicale, Le journal du lycéen, La Maison des lycéens, Le Conseil de Vie lycéenne, Association sportive.... et un excellent restaurant scolaire.

D'ores et déjà, toutes les équipes sont sur le pont pour préparer votre arrivée à la prochaine rentrée scolaire.

N'hésitez pas pour compléter votre information à **consulter notre site internet**.

Arlette CREQUY, Proviseur

# HORAIRES DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



## ENSEIGNEMENTS COMMUNS

français	4 h	histoire - géographie	3 h	langue vivante A et langue vivante B <sup>1</sup>	5 h 30
sciences économiques et sociales	1 h 30	mathématiques	4 h	physique - chimie	3 h
sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	éducation physique et sportive	2 h	enseignement moral et civique	18 h/an
sciences numériques et technologie	1 h 30				

### Options facultatives proposées au lycée Jean PUY :

- ☞ Cinéma –audiovisuel
- ☞ Arts plastiques
- ☞ Grec
- ☞ Latin
- ☞ Chinois
- ☞ Italien (cours au lycée Albert THOMAS)

### Des choix pédagogiques orientés vers un meilleur accompagnement :

- Groupes dédoublés pour les Travaux Pratiques en sciences, pour les cours de SNT (Sciences Numériques et Technologie), pour les cours d'EMC (Education Morale et Civique).
- Groupes allégés en langues.
- Accompagnement personnalisé en demi-groupe en seconde (Français, Mathématiques, 1h avec le professeur principal).

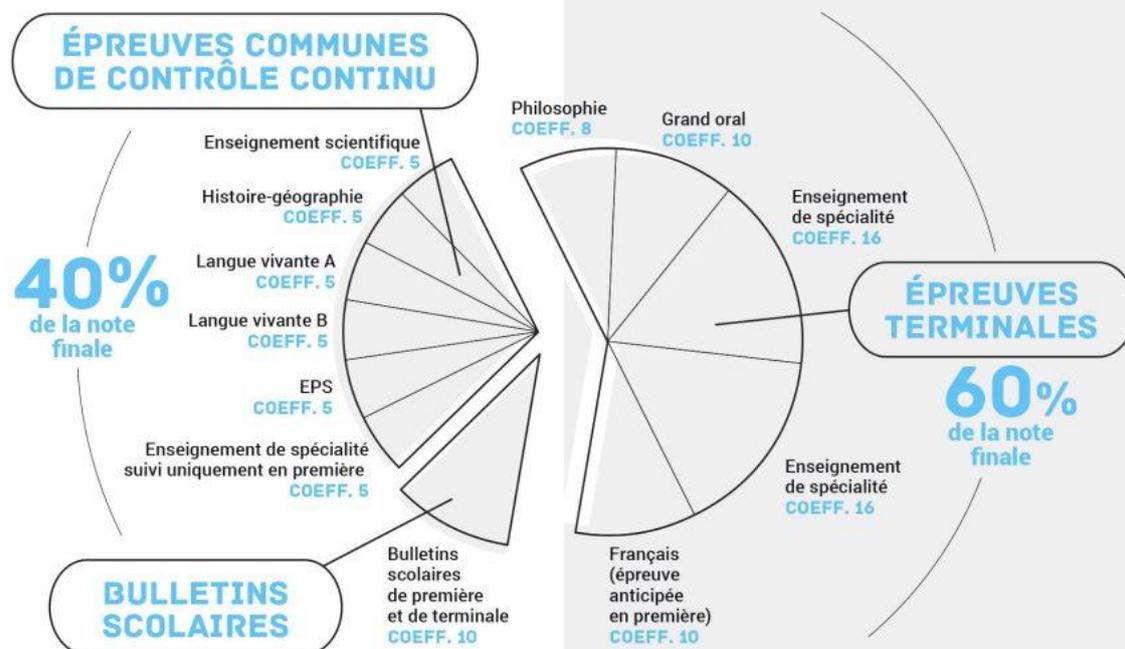
# HORAIRES DE LA CLASSE DE PREMIERE ET TERMINALE

Enseignements de spécialité au lycée JEAN PUY :

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Premières	Terminales
Histoire géographie géopolitique et sciences politiques	4h	6h
Humanités littérature et philosophie	4h	6h
Langues littératures et cultures étrangères : Anglais ou Espagnol	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Physique-Chimie	4h	6h
Sciences et vie de la Terre	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Arts plastiques	4h	6h
	3 x 4H=12h	2 x 6H=12h

- En vert : Enseignements de spécialité qui existent dans d'autres lycées du bassin roannais.
- En rouge, enseignements de spécialité qui n'existent qu'au lycée J.PUY.

## LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

## 1. Options facultatives : Seconde, première et terminale



### Cinéma audiovisuel :

- Dans le cadre de la théorie : acquérir une culture cinématographique, pratiquer l'analyse filmique et développer son sens critique.
- Dans le cadre de la pratique : écrire des scénarios et story-boards, tourner puis monter des courts-métrages, développer le travail en équipe et sa créativité.
- Au terme des 3 années de cette option, les élèves seront capables de produire un court-métrage lequel sera projeté à l'Espace Renoir.

### Arts plastiques :

- Concevoir et réaliser en deux dimensions, en maîtrisant le langage plastique ainsi que les techniques, peintures, dessins, volumes, photographies,
- Analyser une œuvre et la situer dans son cadre historique,
- Conduire un travail personnel et assumer sa présentation



**ITALIEN en 3<sup>ème</sup> langue  
Au lycée A.THOMAS**





### Latin et Grec :

Le Latin et le Grec peuvent être choisis en plus d'une autre option et bénéficient d'une valorisation particulièrement favorable pour le baccalauréat.



**Chinois :** L'étude de cette langue permet de se préparer aux grands enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Première langue parlée au monde, le chinois est proposé dans un seul établissement public de Loire Nord : le Lycée Jean-Puy



Les options artistiques (cinéma-audiovisuel, Arts plastiques) bénéficient d'une procédure particulière qui est nécessaire pour l'inscription. Vous devez vous rapprocher du collège d'origine pour candidater.  
**Attention :** le nombre de place est limité et soumis à sélection.

## 2. Options facultatives : Uniquement en terminale

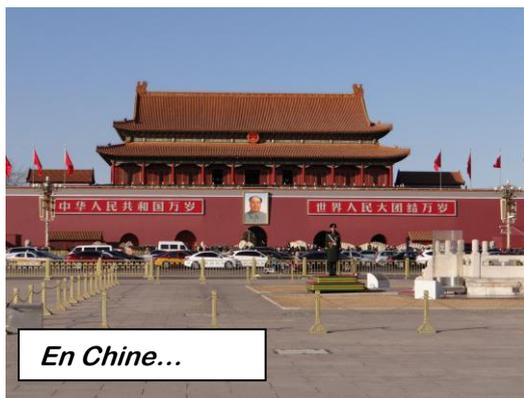
Une deuxième option est possible en terminale uniquement :

- Mathématiques complémentaires si on ne poursuit pas la spécialité mathématique de première.
- Mathématiques expertes seulement en conservant la spécialité mathématique en terminale.
- Droits et grands enjeux du monde contemporain (en partenariat avec le lycée A.THOMAS).

### 3. LA VIE LYCEENNE

La Maison Des Lycéens(MDL), le Conseil des délégués de la Vie Lycéenne(CVL), l'Association Sportive sont des instances ou des associations qui portent des projets nombreux et variés : cette année, organisation d'une journée Téléthon, d'un voyage de deux jours au Printemps de Bourges, d'une scène ouverte au mois de mai, d'un bal de fin d'année, du recyclage de papier (association Valorise), participation aux actions de prévention contre le cyberharcèlement.

***Des voyages et de nombreuses activités pour apprendre autrement.....***





## 4. INFORMATIONS GENERALES

### DEMI-PENSION

Le service est accessible à tous du lundi au vendredi, le choix est le suivant :

LE FORFAIT	LA CARTE CHARGEABLE
<b>5 repas par semaine :</b> Montant Année : 558.00 € 1 <sup>er</sup> trimestre 2019-2020 (sept-déc. 2019) : 220.45 €	<b>1 à 2 par semaine</b>  <b>4.40 € par repas*</b>  Chargement de la carte du nombre de repas nécessaire, par chèque bancaire ou espèces au service intendance.
<b>4 repas par semaine :</b> Montant Année : 482.40 € 1 <sup>er</sup> trimestre 2019-2020 (sept-déc. 2019) : 184.00 €	
<b>3 repas par semaine :</b> Montant année : 415.80 € 1 <sup>er</sup> trimestre 2019-2020 (sept-déc. 2019) : 158.55 €	
<b>Engagement sur l'année, quel que soit le nombre de repas réellement pris.</b>	

**\* Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le Conseil d'Administration**

L'élève conserve sa carte de self toute sa scolarité au lycée.

**L'élève qui déjeune 1 fois par semaine ou plus est considéré comme demi-pensionnaire.**

Un imprimé, pour le choix des jours et de la formule sera remis à la famille à la rentrée. Il devra être transmis au service intendance dès l'application de l'emploi du temps définitif.

### INTERNAT

Dans le cadre d'un internat mutualisé, les internes sont hébergés soit au Lycée Carnot, soit au lycée Albert THOMAS, soit au lycée CHERVE en fonction de l'éloignement du lieu d'habitation de l'élève.

Si vous désirez que votre enfant soit interne, il sera hébergé à l'internat du lundi au vendredi et prendra tous ses repas au restaurant scolaire (le midi au lycée Jean Puy, le soir et le matin à l'internat).

Le montant annuel de la pension est payable en 3 termes inégaux :

**Environ 1500 € par an selon l'internat (Tarif 2019/2020)**

Ce montant est révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de la hausse du coût de la vie.

Les factures de pension seront à régler dès les premiers jours de chaque trimestre.

Les élèves inscrits à l'internat ne sont pas autorisés à changer de catégorie en cours d'année, sauf raison majeure dûment justifiée (changement de domicile de la famille par exemple). Tout changement de catégorie doit faire l'objet d'un courrier adressé (à la) (au) Conseiller (ère) Principal (e) d'Education du Lycée.

Chaque établissement fournira ses conditions d'accueil et ses modalités de fonctionnement.

## **FONDS SOCIAL et FONDS DE CANTINE**

Les familles qui ont des difficultés financières peuvent faire une demande d'aide auprès de l'Assistante Sociale.

Un dossier doit être constitué et la décision d'attribution est prise par une commission présidée par le Chef d'Etablissement.

## **ASSOCIATION SPORTIVE**

Tout élève peut y adhérer. L'adhésion n'est pas obligatoire.

Pour adhérer, l'élève doit fournir un certificat médical et une autorisation parentale fournie par les enseignants ainsi que le montant de la cotisation qui est fixé par l'assemblée générale, en accord avec le conseil d'administration.

L'adhésion permet de participer à toutes les activités proposées par l'association sportive.

Durant l'année, 1 ou 2 stages avec nuitée peuvent être organisés en eaux vives et en ski avec une participation financière supplémentaire des familles en accord avec le conseil d'administration.

## **MANUELS SCOLAIRES – FOURNITURES**

L'Association « Livres aux lycées », gérée par une équipe de parents bénévoles, permet chaque année à tous les lycéens d'obtenir leurs manuels scolaires. Le coût de la location est pris en charge par le PASS REGION. Les fournitures scolaires sont demandées par chaque enseignant au moment de la rentrée.

## **PASS REGION**

Carte gratuite, mise en place et financée par la REGION RHONE-ALPES.

Elle contient différents droits pour un montant total de plus de 200 € en 2019/2020.

Pour les élèves entrant en seconde, se reporter au guide de commande du PASS REGION joint au dossier d'inscription.

Pour les autres élèves, la carte doit être conservée pour être rechargée annuellement.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les documents de transports scolaires (hors transports STAR et SNCF) sont gérés par le Conseil Départemental. Les familles devront contacter la Direction des Transports du Conseil Départemental de la Loire au 04/77/48/43/71.

Des dossiers seront également à votre disposition au bureau de la vie scolaire lors de l'inscription.

## ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire mais est fortement conseillée pour pouvoir participer aux activités éducatives facultatives proposées par l'établissement (sorties, activités des associations, voyages, etc...)

En effet, l'enfant doit alors être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur ou la victime. Bien entendu, les parents sont libres de choisir leur compagnie d'assurance.

## HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu en continu de 8 h à 18 h les lundis, mardis, jeudis, vendredis et de 8 h à 12 h les mercredis. Les élèves sont présents en cours aux sonneries et doivent respecter scrupuleusement les horaires.

Le mercredi de 13h à 16h, le lycée reste ouvert pour le rattrapage des devoirs et les éventuelles retenues.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER

☞ **A Mme LE PROVISEUR et M. Le PROVISEUR-ADJOINT :**

Prendre rendez-vous au secrétariat de direction.

☞ **AU SECRETARIAT DES ELEVES :** pour tous les problèmes liés à la scolarité de votre enfant : bourses, modifications familiales, adresse, téléphone, etc. ...

*Les secrétariats des élèves et de direction sont ouverts pendant les périodes scolaires de :*

***7h45 à 12h et de 13h à 17h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 8h à 12h le mercredi.***

*Pendant les vacances scolaires, les horaires des secrétariats sont affichés à l'entrée du lycée.*

☞ **AU SERVICE INTENDANCE :** pour tous les problèmes liés à la demi-pension, à l'internat, au paiement des bourses.

☞ **AU CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION :** pour tout problème concernant la vie scolaire : absences, retards, ou tout autre motif en lien avec la scolarité.

☞ **AU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE :** de votre enfant ou à ses autres professeurs pour les problèmes relevant du domaine pédagogique : résultats, orientation.

☞ **AUX CONSEILLERS D'ORIENTATION :** du C.I.O. de ROANNE - 5, avenue Carnot, assurant des permanences au Lycée Jean Puy. Vous devez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du Conseiller Principal d'Education.

☞ **AUX SERVICES MEDICO-SOCIAUX :** Assistante Sociale, Infirmières, Médecin scolaire.



**tablissement est ouvert**

☞ De 7h45 à 18h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

☞ De 7h45 à 13h (mercredi)



**Les cours ont lieu en continu de 8h à 17h55**

Les élèves doivent être présents en cours aux sonneries indiquant le début des enseignements.



**La demi-pension est ouverte en continu de :**

☞ 11h30 à 13h05 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

☞ 11h30 à 12h20 (mercredi)

**L  
Y  
C  
E  
E**

**JEAN-PUY** //



**Lycée Jean Puy - Rue Jean Puy – BP 20505 – 42328 ROANNE CEDEX**

**☎ : 04.77.71.24.60 Fax : 04.77.71.55.55**

**Mail : [0420031f@ac-lyon.fr](mailto:0420031f@ac-lyon.fr) Site Internet : <https://jean-puy.ent-auvergnerhonealpes.fr/>**